

Toulouse, le 29 Octobre 2020

**CONCOURS EXTERNE 2020  
D'AGENT D'EXPLOITATION PRINCIPAL  
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT  
Spécialité "ports maritimes-voies navigables"**

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS**

Vu l'arrêté du 28 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 8 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'un agent d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat à Voies Navigables de France dans la branche « voies navigables et ports maritimes » et fixant le nombre de postes offerts ;

Vu la décision du 18 juillet 2020; fixant la composition du jury ;

Vu la délibération du jury du 27 Octobre 2020 ;

Le classement par ordre de mérite des candidats admis au concours externe d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat au titre de l'année 2020 spécialité « Voies Navigables – Ports Maritimes » s'établit comme suit :

**Liste principale :**

1- CORACIN Benoît (13)

**Liste complémentaire :**

1- VALLA Edouard (3)  
2- LEYRISSE Jonathan (14)

Le Président du Jury

  
François BERTRAND